

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

20240926031DE

CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE SAIGNES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention d'utilisation du centre socioculturel de Saignes précisant les modalités d'utilisation de la salle par Sumène Artense communauté a été mise en place.

Considérant la spécificité culturelle de cette salle et l'engagement financier de la communauté de communes sur les aménagements scéniques en 2019 la convention prévoit une mise à disposition prioritaire de la salle pour 3 semaines de résidences artistiques et 5 à 10 manifestations culturelles par an.

Considérant le volume d'utilisation et le caractère intercommunal de cette salle, il est proposé au conseil communautaire de valider une participation forfaitaire à hauteur de 2 000€/ an.

Sumène Artense communauté prévoit en 2024 l'intervention de techniciens spécialisés en lumière et en son durant une semaine pour poursuivre les aménagements scéniques de la salle.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation du centre socioculturel avec la commune de Saignes

Le Conseil, après en avoir délibéré par 30 voix POUR et 1 voix CONTRE (Fabrice MEUNIER par procuration à Stéphane

BRIANT :

- Valide la participation financière de 2000€ forfaitaire annuelle
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation de la salle
- Valide l'intervention de techniciens et la réalisation de travaux pour la poursuite des aménagements scéniques
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

07 OCT. 2024

Affichée ou notifiée le

07 OCT. 2024

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de réception de l'AR: 07/10/2024

15-241501055-20240926031DE-DE

A G E D I